



PLAN D'ACTION
ENVIRONNEMENTAL

BILAN 2010-2011

PRÉSENTATION

En juin 2010, la Ville de Saint-Hyacinthe s'est dotée d'une **politique environnementale** afin d'étayer des gestes concrets pour protéger l'environnement des Maskoutains. Outil de mobilisation, la politique préconise des pratiques modifiant certaines habitudes de consommation et de travail, afin de favoriser la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

L'environnement est un facteur important d'attraction et d'embellissement de la Ville, mais il s'agit aussi d'un enjeu dépassant la seule gestion environnementale.

Pour la Ville de Saint-Hyacinthe, une **politique environnementale** constitue un engagement ferme à faire les choses autrement afin de protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, tout en collant à sa réalité de ville de services et de technopole agroalimentaire.

Cette politique a ainsi conduit à l'adoption d'un **plan d'action** quinquennal concret, réaliste, mesurable avec des critères d'évaluation annuels, et global puisqu'il implique l'ensemble de la collectivité : les organismes, les institutions, les entreprises, l'administration municipale et les individus. Ainsi, en moins de deux ans, la **politique environnementale** a déjà permis de compter de grandes réalisations dans le respect des milieux naturels et la vision d'un développement durable. Nous vous en présentons ici les principales.

« **L'ENVIRONNEMENT EST UN FACTEUR IMPORTANT D'ATTRACTION ET D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE... »**

**CLAUDE BERNIER,
MAIRE DE SAINT-HYACINTHE**



LA GESTION MUNICIPALE :

LA GESTION MUNICIPALE DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE, EN OPÉRANT LES SERVICES MUNICIPAUX DE MANIÈRE PLUS EFFICACE, EN MINIMISANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, ET AINSI SERVIR D'EXEMPLE POUR LES AUTRES ORGANISATIONS DU TERRITOIRE. ELLE DOIT ÉGALEMENT SE MONTRER TRANSPARENTE EN INTÉGRANT UN EXERCICE ANNUEL* DE REDDITION DE COMPTE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.



Crédit-photo : Patrick Roger

Constitué de partenaires du milieu de la santé, de l'éducation, de l'industrie et du commerce, de l'environnement, du secteur agricole, ainsi que de citoyens, le **Comité consultatif en environnement** est un premier pas vers l'intégration d'actions et de concertation en développement durable. Son rôle est d'émettre des avis sur les dossiers environnementaux et de faire le suivi du plan d'action. En font partie : Brigitte Sanscoucy, conseillère municipale, Chantal Frigon, directrice générale adjointe à la Ville de Saint-Hyacinthe, Yvan Gatién, directeur du service de l'Urbanisme, Rémi Gauvin, technicien en environnement, Daniel Veilleux de l'Union des Producteurs Agricoles, Line Robillard du Cégep de Saint-Hyacinthe, Isabelle Gariépy de l'Institut de Technologie Agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, Sébastien Roy de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, Jean-François Soumis de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, Claude Corbeil de la Chambre de commerce et de l'industrie des Maskoutains, Yolaine Rioux du Centre de Santé et de Services Sociaux Richelieu-Yamaska, Elisabeth Gauthier, citoyenne, ainsi que Céline Lussier Cadieux et Guy Rochefort, citoyens membres du Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain (CCCPEM).

En privilégiant **les achats écoresponsables**, la division d'approvisionnement municipal cherche à acheter « plus vert » lors de renouvellement de produits. Les alternatives plus écologiques sont favorisées, comme du papier 100 % recyclé, des savons biodégradables, des sacs faits de matières recyclées... Ainsi, les trois casernes d'incendie achètent exclusivement du savon biodégradable pour le lavage des véhicules et des planchers. De plus, la Ville a acquis un Ford Escape hybride affecté aux cadres des Travaux publics assurant le service de garde.



> Grâce à l'intégration de l'ensemble des comités à la plate-forme de gestion Internet du Conseil sans papier, les budgets alloués à la papeterie et aux fournitures de bureau ont diminué : moins de photocopies, moins d'imprimantes, moins de papier.

* Ce premier bilan s'étend sur 18 mois, le Plan d'action ayant été adopté en juin 2010.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

La Ville de Saint-Hyacinthe a intégré avec succès les objectifs quantitatifs du Plan d'action 2010-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en collaboration avec la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (R.I.A.M.), et conserve ainsi une position avant-gardiste par rapport aux autres municipalités du Québec.

	Objectifs du Gouvernement	Résultats à Saint-Hyacinthe*
Papier, carton, plastique, verre, métal résiduels recyclés (bacs verts) :	70 %	66 %
Matière organique résiduelle traitée par épandage, compostage ou biométhanisation (bacs bruns) :	60 %	65 %

* Données fournies par la R.I.A.M.

LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (matières recyclables, organiques et résidus domestiques) :

Depuis 1997, la collecte des matières recyclables est offerte aux industries, commerces et institutions. Plus de 300 s'en prévalent. Les chalets, quant à eux, ont dorénavant accès aux collectes de matières recyclables et organiques. En 2011, la Ville a également agrandi la zone desservie au Centre-ville pour la collecte des matières organiques. De plus, une collecte de résidus domestiques dangereux a été ajoutée au printemps à celle existante à l'automne. Les Maskoutains peuvent également utiliser 16 cylindres récupérateurs de piles usées et quelques dizaines d'ilots de récupération dans les espaces publics.

535
NOUVEAUX
BACS

> 535 nouveaux bacs pour la collecte sélective ont été livrés en 2011. Sur demande des citoyens, la Ville peut remplacer les bacs verts de 240 litres pour des plus grands de 360 litres. Ainsi, grâce à la conscientisation des Maskoutains, le taux de récupération des matières recyclables atteint est plus qu'enviable, ce qui favorise le paiement de redevances intéressantes versées par le Gouvernement du Québec et établies en fonction du volume de matières détournées des sites d'enfouissement.



LA BIOMÉTHANISATION :

L'usine de biométhanisation, la première usine fonctionnelle au Québec, permet de transformer les boues de la station d'épuration en granules de digestat, utilisables comme fertilisants, et en méthane qui sert à combler les besoins énergétiques de l'usine. Depuis sa mise en fonction en 2010, 5276 tonnes sèches de boues ont été traitées en digestion, ce qui a engendré 3088 tonnes de digestat et 1 642 250 mètres cubes de biogaz. Cette approche a permis de réduire les gaz à effet de serre associés au transport des boues et de diminuer le coût de disposition de 50 %, ce qui représente une économie de 700 000 \$.



2500

SAPINS DE NOËL

LA COLLECTE DE
2500 SAPINS DE NOËL
A PERMIS DE LES
TRANSFORMER EN
PAILLIS POUR LES
TRAVAUX HORTICOLES
DE LA VILLE.



6900 \$

EN AIDE FINANCIÈRE

> **Le programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables** a offert une subvention à 8 familles en 2010 et à 38 familles en 2011. La Ville a ainsi octroyé 6900\$ en aide financière pour l'achat de ce type de couche, afin de contrer les couches jetables qui représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement.



LA GESTION DE L'EAU ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA RIVIÈRE YAMASKA ET DE SES AFFLUENTS REPRÉSENTE TOUJOURS UN DÉFI, MAIS LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE A MIS EN PLACE DES ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES CONCERTÉES.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (AQUEDUC) :

6,32 km de conduites d'aqueduc ont été remplacées en 2011 afin de supprimer les fuites et d'utiliser des matériaux respectant les normes de la santé. Certaines de ces conduites ont été réhabilitées par gainage structural. Cette pratique ne nécessite pas d'excavation, ce qui évite les grandes tranchées, et donc bien moins d'asphalte et de pierres pour la réfection.

LES ÉGOUTS :

1,06 km de conduites d'égouts ont été remplacées ou enlevées, en portant une attention particulière à la séparation du sanitaire et du pluvial : l'égout sanitaire reçoit les eaux usées et le pluvial recueille l'eau de pluie. Ainsi cette dernière ne se retrouve pas dans le réseau d'épuration, réduisant, lors de fortes pluies, les risques de débordements d'eaux usées non traitées.

LES INSTALLATIONS SANITAIRES :

Environ 10 % des immeubles situés sur le territoire de Saint-Hyacinthe ne sont pas desservis par le réseau municipal d'égouts. Leurs eaux usées sont traitées par des installations sanitaires individuelles. Depuis 2006, la Ville fait beaucoup de sensibilisation pour informer ces propriétaires de la mise à la conformité des installations sanitaires. Ainsi, plus de 150 installations désuètes ont été remplacées en 2010 et 2011. De plus, en collaboration avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le programme de vidanges des fosses septiques a déjà permis d'effectuer 869 vidanges à Saint-Hyacinthe en 2011. Avec ce programme, 2629 tonnes de boues ont été recueillies sur le territoire (soit l'équivalent du volume d'une piscine olympique) et transportées vers un lieu de traitement autorisé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Il en a résulté 131 tonnes de matière fertilisante valorisée en milieu agricole après un traitement par compostage.

RIVIÈRE

YAMASKA



La réglementation offre de nouvelles protections pour la **rivière Yamaska** et les autres cours d'eau en obligeant le respect de la bande riveraine en milieu agricole et l'installation d'une clôture avant de réaliser des travaux en bordure de cours d'eau. De plus, trois comités de bassins versants ont été formés pour le ruisseau Bas-Corbin, le ruisseau des Salines et le Ruisseau-Rouge (Salvail). La Ville a également mandaté l'Organisme de bassin versant Yamaska pour réaliser deux campagnes d'échantillonnage visant à mieux caractériser la qualité de l'eau de 13 stations de la rivière, afin d'identifier les problématiques et intervenir prioritairement à la source. En 2011, une étude supplémentaire s'est penchée sur 3 bassins (Daigneault, Mercier et Décharge des Douze) identifiés comme problématiques, notamment par la présence de phosphore et de coliformes fécaux.



RÈGLEMENT 346



➤ **En 2011, la Ville s'est dotée d'un nouveau règlement** sur la gestion des eaux de surface et les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout. Celui-ci interdit le raccord des gouttières au réseau d'égout municipal ou au drain de fondation, ou le déversement des eaux de pluie dans l'emprise de la rue. Si l'eau de pluie est dirigée vers la pelouse, un puits percolant ou un baril récupérateur, elle ne viendra pas « encombrer » le réseau d'égout, ce qui réduira les risques de débordements. Ce système adoucit les épisodes de crues, ce qui protège les berges de la rivière.

De mai à octobre 2011, l'escouade de sensibilisation mise en place a réalisé 1242 visites aux particuliers. Ce qui a fait grimper le taux de conformité à 85 % grâce aux correctifs volontaires des propriétaires.

La Ville ne ménage pas non plus les investissements pour les travaux touchant aux conduites pluviales et à l'inversion des branchements. Ainsi, 23 raccordements d'égouts inversés ont déjà été corrigés. C'est aujourd'hui 53 889 m³ d'eau de pluie qui sont déviés du réseau et orientés vers des surfaces perméables. L'incidence de ce programme est grande, tant par sa valeur environnementale, son étendue d'impact et son effet dans le temps.



« C'EST EAU-FFICIEL, À SAINT-HYACINTHE, ON ÉCONOMISE L'EAU! »
LA RÉGLEMENTATION LIMITANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE EST EN VIGUEUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.



LES BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE :

La sensibilisation à la gestion des eaux de ruissellement via les gouttières passe aussi par la distribution à moindre coût de 100 barils récupérateurs d'eau de pluie en 2010 et 250 en 2011. En récupérant l'eau, ces tonneaux permettent de diminuer le volume des eaux de ruissellement et de réduire la consommation d'eau potable en fournissant une réserve pour le jardin et le lavage extérieur.

LA VILLE ALLIE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES EXISTANTS. SAINT-HYACINTHE EST AINSI PROSPÈRE ET PLUS « VERTE ».

LES ARBRES :

Le budget de la Ville alloué à la plantation d'arbres a doublé ces dernières années : il s'est planté à Saint-Hyacinthe plus d'arbres en 2011 que jamais auparavant. Dans les parcs, les parcs industriels, les écoles et chez les citoyens, protéger les milieux naturels passe par un plan de conservation et de gestion écologique, mais aussi par l'arborisation et le reboisement. La Ville s'est ainsi vu décerner une bourse par le programme « Ma rue, mes arbres TD » pour son plan de reboisement urbain, notamment sur l'avenue Choquette. Il existe aussi le programme d'embellissement des parcs industriels, qui a favorisé la plantation de quelques centaines d'arbres, et la distribution de plusieurs centaines de plants d'essences indigènes aux citoyens et aux organismes.

La Ville relance également la plantation d'arbres d'alignement dans les nouvelles rues et oblige les constructeurs à déposer une garantie de 1 000 \$ afin de ne pas couper certains arbres sur les projets de construction. Si ces arbres sont abattus, leur remplacement est exigé. De plus, en partenariat avec l'ITA, la Ville de Saint-Hyacinthe s'est lancée dans l'inventaire des arbres exceptionnels présents sur son territoire.

LES PARCS MASKOUTAINS :

Le Boisé des Douze, le parc de la Survivance et le parc Les Salines sont des exemples de parcs maskoutains protégés et mis en valeur. Aux Salines, des panneaux d'interprétation de la flore ont été installés afin d'informer et sensibiliser les usagers du parc sur sa biodiversité. La Ville finance également en partie les actions du comité citoyen mis en place au Boisé des Douze.

ILOTS DE VERDURE

> En 2010, on enlevait pour la première fois des pavés pour les remplacer par de la végétation. Depuis, près de 425 mètres carrés d'**îlots de verdure** ont été ajoutés sur le territoire afin de réduire les îlots de chaleur, ces espaces de béton ou d'asphalte retenant la chaleur ambiante. Il est d'ailleurs aujourd'hui interdit de construire un stationnement 100% en asphalte, afin de favoriser aussi l'infiltration des eaux.



GAZ DE SCHISTE

> Afin de restreindre les impacts de l'exploration et de l'exploitation, et améliorer le suivi général de l'industrie des **gaz de schiste**, le Conseil municipal a adopté cinq résolutions afin de :

- demander un moratoire auprès de la MRC des Maskoutains,
- demander la levée des opérations de forage sur le site du Rang Pointe-du-Jour à Saint-Thomas-d'Aquin,
- refuser de fournir de l'eau potable aux fins de l'industrie gazière,
- refuser de recevoir l'eau d'après-forage à l'usine d'épuration,
- demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de ne pas libérer les industries concernées de leurs responsabilités financières et techniques.



LE TRANSPORT :

À SAINT-HYACINTHE, LE TRANSPORT ACTIF ET LE TRANSPORT EN COMMUN SONT PRIVILÉGIÉS ET FAVORISÉS AFIN DE RÉDUIRE GLOBALEMENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

LE VÉLO ET LA MARCHÉ :

Le réseau de pistes cyclables a été agrandi pour un total de 45,69 km, et des supports ont été installés sur les autobus municipaux et régionaux pour donner la possibilité aux usagers de combiner le transport en commun et l'utilisation du vélo. De plus, les conducteurs sont sensibilisés à la prudence par l'installation de passages piétonniers « Cédez le passage » et par la réglementation des 30 km/h en zones scolaires.



L'AUTOBUS :

La Ville accueille des circuits de transport en commun régionaux et du transport adapté, mais développe aussi son service d'autobus municipal. En 2010, il y a eu 51 559 passages et 145 515 en 2011.

SÉCURITÉ

INCENDIE

- > La Ville a émis une nouvelle directive visant à coordonner les déplacements des véhicules de **Sécurité incendie** entre les deux casernes, pour les sorties d'urgences et de prévention. En optimisant ces déplacements, on réduit l'émission des gaz à effet de serre.



L'accès écolo au savoir!

- > En collaboration avec le Cégep de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et le CITVR, la Ville a mis en place la **Passé Écolo**, assurant aux étudiants du Cégep un accès universel aux services de transport local et régional. Depuis sa mise en service en septembre 2011, 1320 étudiants l'ont déjà utilisée.

La Ville de Saint-Hyacinthe est fière des gestes posés, tant par l'administration municipale que par chaque Maskoutain et Maskoutaine. Elle tient également à remercier tous les partenaires qui unissent leurs forces pour mener à bien ces actions environnementales. La réussite s'appuie sur ce genre de collaborations et sur une amélioration continue. Étape par étape, il est nécessaire de se réajuster, de se corriger et de poser des interventions réfléchies menant à des objectifs réalistes. Par le biais de son Plan d'action, la Ville tente de fournir des outils aux citoyens afin de tendre, ensemble, vers un développement durable, dans le respect des générations présentes et futures. Il reste beaucoup à faire. Mais c'est avec rigueur et responsabilité que nous pouvons améliorer notre qualité de vie, à tous et à chacun.



**Ville de
Saint-Hyacinthe**

700, av. de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5B2
Tél.: 450 778-8300
Télé.: 450 778-5817